

# GENERALI Assistance

L'assurance voyage sans frontière

Avec GENERALI Assistance, nous vous offrons grâce à notre réseau mondial une assistance rapide et professionnelle dans tout type de situation d'urgence.

## Qu'est-ce qui est assuré par GENERALI Assistance?

La couverture de base comprend tout ce dont vous avez besoin pour voyager:

- **Frais d'annulation: lorsque le voyage ne peut pas être entrepris** en cas de maladie, de complications de grossesse, d'accident, de perte d'emploi, ainsi qu'en cas d'événement naturel ou de grève.
- **Assistance liée aux personnes: pour le bien-être des voyageurs** Transport, rapatriement, opérations de recherche et de sauvetage en cas de maladie, de complications de grossesse, d'accident ou de décès.
- **Assistance liée aux véhicules: secours rapide et compétent en cours de route** Dépannage, frais de remorquage et rapatriement du véhicule après une collision, une panne ou un vol.

**Comme couverture complémentaire** GENERALI Assistance offre également la protection juridique à l'étranger: nous prenons en charge vos frais d'avocat et de procédure, les frais d'expertise et les avances de cautions pénales.

## Quelles sont les prestations offertes par GENERALI Assistance?

**L'Info-Line Voyages gratuite au 0848 800 400:**

24 heures sur 24 et 365 jours par an, renseignements et aide en cas d'incidents pendant le voyage, de maladies, d'accidents, de pannes; informations sur la destination choisie et sa situation politique, sur les documents de voyage, les vaccins, les formalités d'entrée et de douane, les maladies, les épidémies et les épizooties.

## Pourquoi choisir GENERALI Assistance de GENERALI?

**En plus des nombreuses prestations citées plus haut, GENERALI Assistance offre un avantage de taille pour l'assurance annulation obligatoire exigée par de nombreux organismes de voyage. Voyez plutôt l'exemple ci-dessous:**

Pour les époux Martin et leurs enfants, c'est un rêve qui se réalise: ils vont passer le week-end au parc d'attraction Europa Park en Allemagne, avec deux nuits à l'hôtel Colosseo. Ce petit séjour leur revient à CHF 1'060.–.

L'assurance annulation proposée par l'agence de voyage s'élève à CHF 120.– et les frais de dossier en cas d'annulation à CHF 200.–. Au total, cela aurait fait un montant de CHF 320.– à payer en cas d'annulation pour la famille Martin.

La famille Martin est ravie de ne pas avoir besoin de souscrire cette assurance annulation. Avec l'assurance familiale GENERALI Assistance, elle est en effet au bénéfice, pour une prime annuelle de seulement CHF 170.– (rabais de combinaison compris, sans protection juridique), d'une couverture valable tout au long de l'année et n'a donc pas besoin de conclure une assurance annulation pour chaque séjour à l'étranger. Et en plus de cela, elle profite également des nombreux autres avantages offerts par GENERALI Assistance!

## Vos avantages en un coup d'œil

- Pas de frais d'annulation à l'agence de voyage et pas d'affiliation à un club ou une association
- Une seule police pour assurer plusieurs personnes
- Valable en Suisse et dans le monde entier
- Propre réseau mondial
- Paquet global pour toutes les prestations
- Rapport prix-prestations optimal

## GENERALI Assistance: vue d'ensemble

**Quand et où l'assurance est-elle valable?** Illimitée dans le temps à partir du début du contrat.

**Où cette assurance est-elle applicable?** En Suisse et dans le monde entier.

**Qui est assuré?**

- le preneur d'assurance, son conjoint/partenaire, ses enfants (y compris les enfants recueillis), toutes les personnes faisant ménage commun avec lui
- les enfants de tiers qui voyagent avec le preneur d'assurance pendant les vacances

**Comment la prime est-elle calculée?**

Assurance individuelle CHF 125.–  
Assurance familiale CHF 210.–  
Protection juridique individuelle à l'étranger CHF 9.–  
Protection juridique familiale à l'étranger CHF 10.–

Avez-vous déjà souscrit une autre assurance auprès de GENERALI? Alors vous bénéficiez d'un rabais spécial de CHF 40.–:

Pour une assurance familiale avec protection juridique à l'étranger, **la prime annuelle s'élève à CHF 180.– (rabais de combinaison inclus).**

## Des exemples concrets

Sandra Maréchal se réjouit de passer ses vacances aux Maldives avec son ami Julien. Une semaine avant leur départ, le père de Julien tombe gravement malade. Les vacances sont annulées. GENERALI Assistance prend en charge les frais d'annulation s'élevant à CHF 4'890.–.

Monsieur et Madame Bertrand sont en vacances à Langkawi (Malaisie). Lors d'une excursion, Monsieur Bertrand est victime d'une attaque cérébrale. Comme il n'y a pas d'hôpital approprié à Langkawi, GENERALI Assistance organise le transfert dans une clinique à Singapour.

Le traitement et le processus de guérison sont très laborieux. En accord avec les médecins, GENERALI Assistance décide de procéder à un rapatriement en Suisse par jet-ambulance. Comme dans le cas du transfert vers Singapour, Madame Bertrand accompagne également son mari lors du retour à la maison. Les frais totaux s'élèvent à près de CHF 100 000.– et sont entièrement pris en charge par GENERALI Assistance.

## Possibilités de combinaison

PRISMA Flex (bagages)

Assurance accidents ALLEGRA

Protection juridique FORTUNA

## Avez-vous des questions?

Pour toute question ou une offre sans engagement, contactez simplement votre conseiller personnel ou visitez notre site Internet [www.generalich.ch](http://www.generalich.ch).